

tant de persistance, et dont il se servait d'une manière si généreusement magnifique. — *Ou Alla Act âlamou !* — Dieu là-dessus on sait plus que nous.

XLVI

SIDI ALI-BOU-TLELIS

Vers l'an 720 de l'hégire (1310), un saint marabout du nom de Sidi Ali, et qu'on disait venir de Fas (Fez), s'arrêtait sur l'Aïn-Bridia, source abondante dont les eaux formaient alors des *guelta*⁽¹⁾ où les bergers des environs venaient abreuver leurs troupeaux. Cette source se trouvait sur la rive nord de la Sebkhâ (lac salé) d'Oran, et en même temps sur la route de Tlemsan à cette première ville.

Ce lieu plut sans doute au saint *fakir*, car il résolut d'établir sa *kheloua* (ermitage) à proximité de cette source, c'est-à-dire sur les dernières pentes des montagnes au pied desquelles s'étend la Sebkhâ.

La vie austère de cet *ouali*, ses macérations, sa recherche de la perfection, la ferveur de sa piété, n'avaient pas tardé à appeler sur lui l'attention des populations kabyles qui habitaient le Djebel-El-Kemara ; aussi, le gourbi de branches et de bouse de vache qui lui servait de retraite était-il toujours rempli de visiteurs, qui venaient demander au saint homme soit des recettes pour retrouver leur vache égarée,

1. Mare, flaque d'eau.

ou leurs facultés génésiaques, soit le moyen de guérir les affections épizootiques qui, trop souvent, décimaient leurs bestiaux.

Sidi Ali, qui sentait que ses voisins étaient de piètres Musulmans, et qui s'apercevait à leur malpropreté qu'ils n'abusaient pas de la prière, laquelle exige, comme on le sait, l'ablution préalable, Sidi Ali, disons-nous, se résignait à faire, malgré son grand âge, de fréquentes visites pastorales A ces grossiers Kabyles, lesquels ne venaient à sa *khe-loua* que lorsqu'ils avaient quelque chose à lui demander, mais qui ne s'inquiétaient pas plus du sort de leur âme que si elle n'eût jamais existé. Pour faire ses courses dans la montagne, le saint avait besoin d'avoir recours à des compatisants pour se procurer soit une mule, soit une ânesse qui lui permit de faire jusqu'au bout son excursion religieuse. Eh bien ! dans ce cas, le saint marabout poussait la conscience et la délicatesse à ce point qu'il s'abstenait de boire et de manger pendant tout le temps qu'il était, avec la bête prêtée, absent de chez le propriétaire de sa monture : car, par le manger et par le boire, il serait devenu pour elle, pensait-il, plus pesant qu'au moment où il l'avait empruntée.

Si cependant la longueur du voyage exigeait qu'il mangeât ou bût quelque chose pendant la durée de sa possession de l'animal, il ne manquait jamais d'en informer le propriétaire, et de se décharger la conscience soit par une indemnité offerte au maître, — qui n'acceptait jamais, — soit par un conseil d'une certaine valeur. Il embrassait ensuite la mule ou l'ânesse, et lui faisait des excuses : « Car, disait-il, d'après les hommes de profondes études, les bêtes savent reconnaître et distinguer ceux qui leur veulent du bien et ceux qui leur veulent du mal ; seulement, — on s'en doutait bien un peu, — elles ne peuvent exprimer en paroles

ce qu'elles ressentent. » Sidi Ali citait souvent, à l'appui de ce principe, le fait du chat : « Lorsque vous lui jetez un monceau de viande, prétendait-il avec raison, il le mange près de vous, sous vos yeux, parce qu'il comprend que c'est de votre consentement ; mais si ce même chat a enlevé et volé ce même morceau de viande, vous le verrez s'enfuir en l'emportant, et se mettre à l'abri de votre atteinte. Au reste, répétait-il souvent, cette doctrine ne m'appartient pas; nous la devons au khalife Omar-Ibn-El-Khattab⁽¹⁾, lequel allait se poster sur le champ qui conduisait au marché, et il faisait alléger la charge de tout animal qu'il voyait trop chargé. Parfois même, le khalife frappait d'une baguette le ventre de l'animal, en punition des mauvais traitements qu'il avait fait subir à la bête en exagérant son chargement.

« Du reste, ajoutait le saint, El-Hafiz-Es-Sakhaoui a composé un traité fort bien fait à propos des coups et corrections administrés aux animaux domestiques⁽²⁾. »

Il était difficile de pousser plus loin le scrupule à l'endroit des égards qui sont dus aux animaux de selle ou de charge. Il va sans dire qu'il faisait une guerre sans relâche aux bourricotiers indigènes, lesquels poussaient jusqu'à la cruauté le châtement envers les ânes ou ânesses qui leur étaient confiés pour leurs transports et pour leurs travaux. Le saint était hors de lui quand il voyait ces bourreaux entretenir, pour accélérer son allure, une plaie vive dans la fesse de l'animal, au moyen d'un bâton dont le bout était entièrement mâchonné. Aussi, chaque fois qu'il rencontrait un de ces cruels bourricotiers, ne manquait-il jamais de lui donner sa malédiction, et le maudit ne la portait pas

1. Le second khalife après Mahomet.

2. Dr Perron.

loin : un coup de pied de l'animal ou tout autre accident lui faisait bientôt expier sa cruauté.

Parmi le grand nombre de miracles opérés par ce saint protecteur des animaux, la tradition on a surtout retenu un qui atteste jusqu'à tel point cet ouali avait l'oreille de Dieu. C'est, du reste, à ce prodige que le saint marabout dut son surnom de *Bou-Tlelis*.

Un jour de l'année 737 de l'hégire (1337), un envoyé du prince mérinide Abou-Hacen-Ali, en guerre alors avec l'Abd-el-Ouadite-Abou-Tachfin, qui régnait à Tlemsan, vient demander brutalement à Sidi Ali une certaine quantité d'orge pour les chevaux de son maître ; or, l'état de pauvreté dans lequel vivait le saint homme ne lui permettait guère d'obtempérer à l'ordre de cet envoyé, lequel voyait bien d'ailleurs, aux bernous rapiécés du saint homme, qu'il n'était pas de ceux qu'atteignent les contributions en nature ou autrement ; mais le percepteur, — qui n'était pas bon, — n'en voulut pas avoir le démenti, et s'oublia jusqu'à menacer l'*ouali* de le faire bâtonner s'il ne fournissait pas sur-le-champ la quantité d'orge qui lui était réclamée. « C'est bien, répondit avec la plus parfaite sérénité le vénérable marabout ; il sera fait selon tes ordres ; mais laisse-moi rentrer dans mon gourbi pour que j'y prépare la contribution que tu exiges. — Fais vite, répondit d'un air hautain le brutal percepteur, car je n'ai pas le temps de t'attendre. »

Sidi Ali entra dans son gourbi, et il reparut un instant après conduisant un lion énorme sur le dos duquel était un petit sac — grand comme un *mezoued*⁽¹⁾ — rempli d'orge. Il y en avait tout au plus pour le repas d'un cheval. A la vue de ce lion, l'envoyé du prince, tout à l'heure si arrogant et si peu

1. Sac fait de la peau d'un chevreau; espèce de musette.

traitable, — en ce temps-là, ils étaient tous comme cela, — se disposait tout tremblant à prendre la fuite sans attendre son orge. Mais le marabout l'arrêta, et lui dit : « Conduis-moi à la tente du sultan. » L'envoyé, qui n'était pas très rassuré, obéit cependant à l'ordre du saint, et le mena en présence du sultan, lequel avait son camp à peu de distance de la kheloua de Sidi Ali. Quand Abou-Hacen-Ali vit la petite quantité d'orge qui lui était apportée, il entra dans une violente colère, — c'était un de ses défauts, — et il se mit à injurier le vénéré marabout, et à le menacer de le faire écorcher vif, lui, et son lion par-dessus le marché.

Sidi Ali, qui savait que colère sans puissance est un soufflet tout prêt, prit sans s'émouvoir le petit sac qui était sur le dos du lion, et versa lentement aux pieds du prince l'orge qu'il contenait. Il y en avait déjà de répandu sur le sol plus que n'en avait demandé Abou-Hacen-Ali, et, pourtant, le sac était loin d'être vidé.

Le prince mérinide finit par comprendre, — ce n'était pas malheureux ! — en présence de ce fait surnaturel, qu'il avait affaire à un *ouali* ; aussi se précipita-t-il, à son tour, à ses pieds en lui demandant son pardon et en sollicitant sa bénédiction. Il s'en fallut de fort peu qu'il ne fit trancher la tête à son trop zélé percepteur pour avoir été irrévérent envers Sidi Ali, et ce n'est que sur l'intervention du saint que le prince consentit à lui laisser, — provisoirement, du moins, — sa tête sur ses épaules.

C'est à la suite de ce fait miraculeux que Sidi Ali fut surnommé « *Bou-Tlelis* », l'homme au *petit tellis*⁽¹⁾. Le bruit de ce miracle se répandit dans tout le R'arb (l'Ouest), et ce

1. Le *tellis* est un grand sac en tissu de laine et poil servant au transport des grains ou céréales, et des dattes. *Tlelis* en est le diminutif.

fut à qui viendrait demander au saint ses prières et sa puissante intercession.

Le saint homme, qui avait fait vœu de pauvreté, ne voulut point abandonner son gourbi, bien que le prince mérinide, devenu souverain de Tlamsan, en l'an 737 de l'hégire (1337), lui eût offert une demeure somptueuse dans son palais. Sidi Ali mourut vers l'an 749 (1348), c'est-à-dire l'année même de l'avènement d'Abou-Einan-Farés, le successeur d'Abou-Hacen-Ali, devant lequel s'était opéré son miracle de la multiplication de l'orge. Sidi Ali avait vécu soixante-trois ans, c'est-à-dire le nombre d'années que vivent ordinairement les saints Musulmans.

Les Khoddam de Sidi Ali-Bou-Tlelis s'empressèrent de recueillir ses restes mortels, qu'ils déposèrent non loin d'Aïn-Bridïa, entre la route de Tlemsan à Oran et la Sebkhât-El-Ouahraniâ. Plus tard, ils élevèrent sur son tombeau la koubba qu'on y voit encore aujourd'hui.

XLVII

SIDI ABOU-ABD-ALLAH-ECH-CHOUDI- EL-HALOUI

Mais pénétrons dans la ville de Tlemsan (Tlimiçan), cette vieille et illustre cité, la capitale de tant de dynasties, celle qui a été chantée par tous les poètes, et dont Yahya-Ibn-Khaldoun a dit : « Tlemsan est une cité dont la vue fascine